

# 1. Etat

## 1.1. Occupation du sol

### 1.1.1. Régions agricoles en Wallonie

La Région wallonne se partage en dix régions agricoles, dont trois – les régions sablo-limoneuse, limoneuse et herbagère de Liège – s'étendent également en Région flamande (figure 1).

La **Région limoneuse** est la plus importante de par sa superficie. Elle s'étend sur toutes les provinces wallonnes à l'exception du Luxembourg. Les terres agricoles sont les meilleures et les plus fertiles. Les céréales, les betteraves sucrières et les pommes de terre constituent les principales cultures pratiquées. Les cultures fruitières sont également présentes dans la Région limoneuse. L'élevage y est important et est orienté essentiellement vers les spéculations bovines.

Au sud de la Région limoneuse, le **Condroz** s'étend principalement sur la province de Namur et dans une moindre mesure sur celles de Liège et du Hainaut. La région est assez accidentée, présentant des plateaux entrecoupés de vallées, de rivières et de dépressions. Les prés et prairies couvrent 40 % de la surface

agricole. Le sol est généralement fertile et permet, en fonction de sa profondeur, la culture des céréales, des betteraves sucrières et des plantes oléagineuses. L'activité agricole dans le Condroz est également tournée vers l'exploitation des animaux, pour l'essentiel celle des bovins.

L'**Ardenne** constitue en superficie, la troisième région agricole de la Wallonie, après la Région limoneuse et le Condroz. Une grande partie de l'Ardenne est couverte par des bois. Le sol est schisteux et peu profond. Les prés et les prairies couvrent 88,7 % des terres agricoles. Les céréales, en particulier l'épeautre et l'orge de printemps, constituent les principales cultures de la région. La spéculation bovine est importante et est nettement orientée vers l'élevage des veaux au pis.

La **Famenne** forme la transition entre le Condroz et l'Ardenne et s'étend essentiellement dans les provinces de Namur et du Luxembourg. Le sol est assez variable en nature et en qualité. Les prés et les prairies couvrent 71,6 % des terres agricoles. La principale culture réalisée demeure celle des céréales, et le principal élevage pratiqué, celui des bovins.

La **Région herbagère de Liège** comprend le pays de Herve, l'Ardenne liégeoise et une partie des régions de l'Est du pays. La terre est fertile mais lourde dans le pays de Herve. Les pentes fortement inclinées ou la faible profondeur du sol rendent difficile l'exercice du labour. Les prés et les prairies couvrent 89,3 % de la surface agricole. Les cultures fruitières,

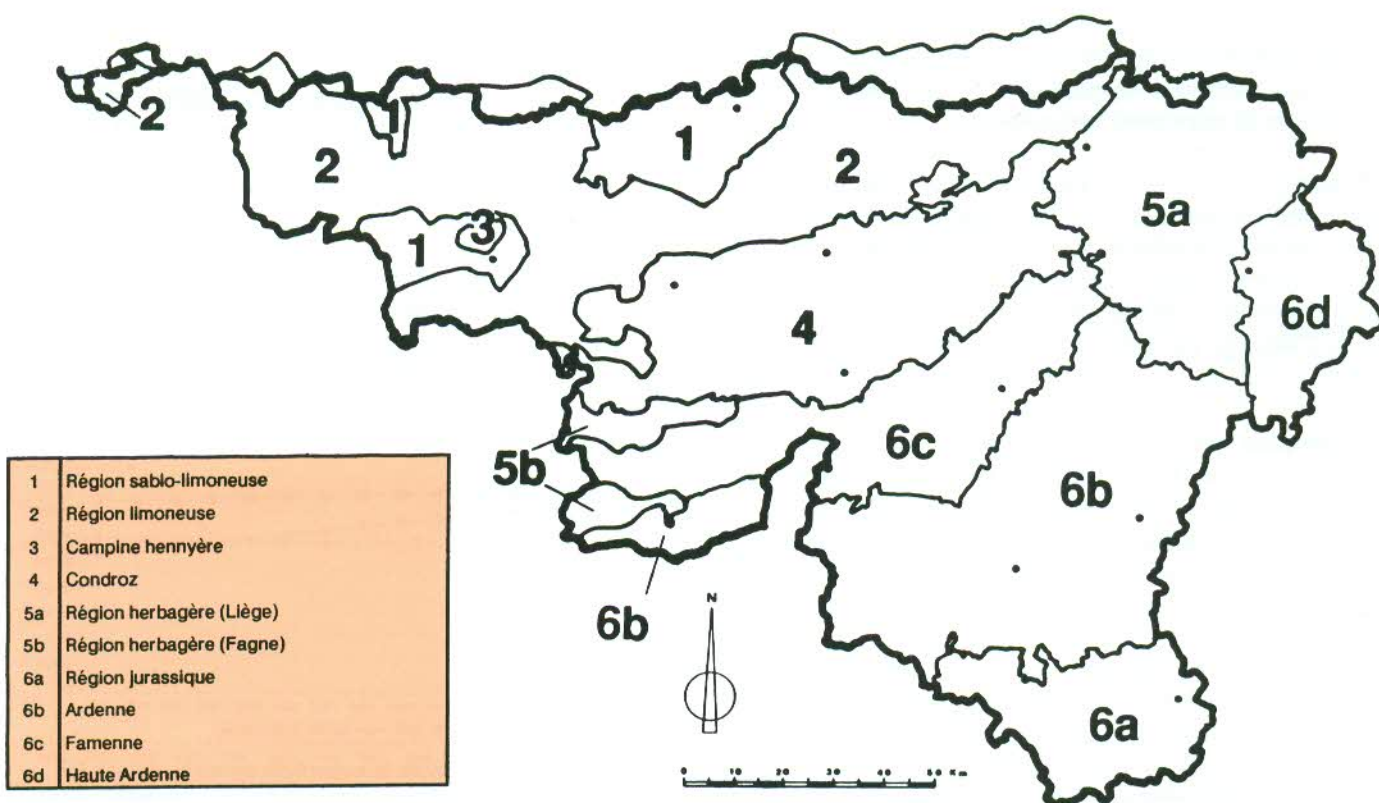


Figure 1 - Régions agricoles en Wallonie.  
Source - Ministère de l'Agriculture - INS.



essentiellement constituées de vergers à basses tiges, gardent de l'importance dans la région. Les bovins sont utilisés principalement à des fins laitières. L'élevage des porcs constitue parfois encore un complément de l'exploitation laitière.

Essentiellement située en Flandre, la **Région sablo-limoneuse** s'étend quelque peu dans le Hainaut et le Brabant wallon. Au niveau de la Région wallonne, elle constitue de par sa superficie la sixième région agricole. La nature du sol permet une large gamme de cultures parmi lesquelles on retrouve les céréales, les betteraves sucrières et les pommes de terre. Les plantations et cultures fruitières sont économiquement importantes. La Région sablo-limoneuse est en outre réputée pour la culture des racines de chicorées, culture principalement située en Flandre. L'élevage est une spéculation dominante dans cette région qui compte le nombre le plus élevé de bovins et de porcs du Royaume, ces derniers étant essentiellement en Flandre. Cet élevage présente un caractère intensif.

La **Région jurassique** est située aux confins de la province du Luxembourg. Le sol offre une grande diversité. Les prés et les prairies occupent 75,2 % de la superficie agricole. Les céréales demeurent la principale culture réalisée sur les terres arables. La spéculation bovine est de loin la plus importante de la région.

La **haute Ardenne** s'étend sur une partie de l'arrondissement de Verviers en province de Liège. Cette région agricole comprend une grande superficie boisée. Les prés et les prairies couvrent 98,4 % de la superficie agricole. L'élevage de bovins laitiers représente la principale spéculation.

La région herbagère des **Fagnes** s'étend sur une partie des arrondissements de Thuin et de Philippeville. Les prés et les prairies occupent 80,0 % de la superficie agricole. Le restant des terres est principalement emblavé en céréales et en fourrage verts. L'élevage est orienté vers la spéculation bovine.

La **Campine hennuyère** est enclavée dans la Région sablo-limoneuse. Elle occupe la plus faible superficie des régions agricoles de la Wallonie. Le sol y est naturellement pauvre. Les céréales et les fourrages verts constituent les principales cultures réalisées avec succès.

Certaines régions agricoles ont un nombre de vaches en production pour la spéculation du veau au pis plus important que celui de vaches en production pour la traite. C'est le cas du Condroz, de la Famenne, de l'Ardenne et de la Région jurassique. Cette situation s'explique par l'instauration en 1980 de la prime à la vache allaitante.

### 1.1.2. Evolution des superficies consacrées aux prés et prairies et aux différentes cultures

#### Recensement agricole et horticole

L'Institut national de Statistique (INS) publie chaque année les résultats du recensement agricole et horticole arrêté au 15 mai. Ce recensement est effectué au moyen d'un questionnaire adressé à différentes catégories de déclarants :

- les agriculteurs et/ou les éleveurs comme profession principale;
- les horticulteurs comme profession principale;
- les agriculteurs, éleveurs et/ou horticulteurs comme profession accessoire;
- les établissements assurant une production agricole ou horticole ou un élevage;
- les entrepreneurs de travaux agricoles ou horticoles disposant d'une production propre;
- les entrepreneurs de travaux agricoles ou horticoles sans production propre;
- les coopératives.

Selon le recensement agricole et horticole du 15 mai 1993, la **superficie agricole utilisée** (SAU) en Région wallonne atteint 746.069 ha et représente 55,0 % de la SAU du Royaume. De 1980 à 1992, la SAU a régulièrement diminué mais cette tendance s'est inversée en 1993. De façon générale, la réduction de la SAU entre 1980 et 1993 atteint 4,7 % (figure 2 et tableau 1).

34,1 % des exploitations belges sont implantées en Région wallonne. Celle-ci compte en 1993, 26.782 exploitations. Le **nombre d'exploitations** a régressé de 29,2 % depuis 1980 (figure 2).

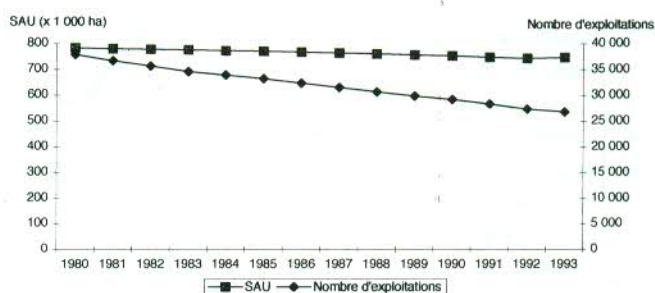


Figure 2 - Evolution de la superficie agricole utilisée (en milliers d'hectares) et du nombre d'exploitations en Région wallonne, de 1980 à 1993.

Source - INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai.



La réduction du nombre d'exploitations entre 1980 et 1993 est plus importante que celle de la SAU. En conséquence, la **superficie agricole moyenne par exploitation** a augmenté durant la même période de 34,8 %, passant de 20,7 ha en 1980 à 27,9 ha en 1993 (figure 3).

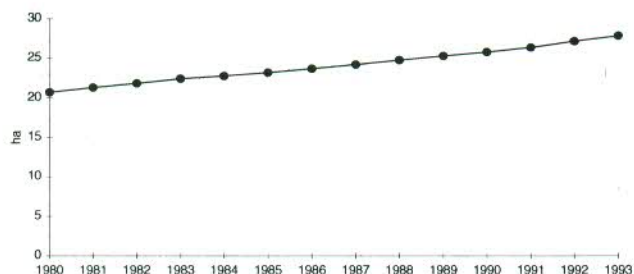


Figure 3 - Evolution de la superficie agricole moyenne par exploitation (en hectares) en Région wallonne, de 1980 à 1993.

Source - INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai.

En Région wallonne, la superficie agricole consacrée aux **prés et aux prairies** est en 1993, de 375.549 ha soit 60,8 % de la superficie des prés et des prairies de l'ensemble du Royaume. Depuis 1980, la superficie des prés et des prairies a diminué de 7,6 % en Wallonie. La baisse de la SAU n'explique pas à elle seule la diminution des superficies des prés et des prairies. En effet, la part relative de ces dernières dans la SAU s'est réduite pendant la même période. Les prés et les prairies constituaient en 1980, 51,9 % de la SAU de la Région wallonne contre 50,3 % en 1993. Certaines prairies ont été mises sous labour (figures 4, 5 et 11, tableau 1).

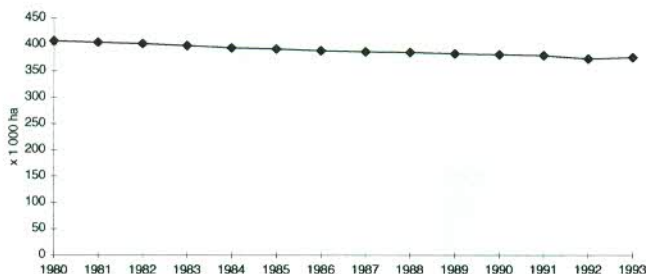


Figure 4 - Evolution de la superficie des prés et des prairies (en milliers d'hectares) en Région wallonne, de 1980 à 1993.

Source - INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai.



Figure 5 - Evolution de la part de la superficie des prés et des prairies dans la SAU en Région wallonne, de 1980 à 1993.

Source - INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai.

Les superficies agricoles qui ne sont pas consacrées aux prés et aux prairies sont destinées aux cultures. Ces dernières se partagent entre les céréales, les plantes industrielles, les cultures fourragères et les autres cultures.

Depuis 1980, la superficie emblavée en **céréales** cultivées pour le grain a baissé de 18,7 % pour atteindre, en 1993, 190.520 ha. Cette superficie représente 61,1 % de la superficie céréalière du Royaume. Le froment d'hiver et l'orge d'hiver (ou escourgeon) sont les principales céréales cultivées dans le pays. La part des superficies consacrées aux céréales dans la SAU de la Région wallonne a sensiblement diminué, passant de 29,9 % en 1980 à 25,5 % en 1993 (figures 6 et 11 tableau 1).

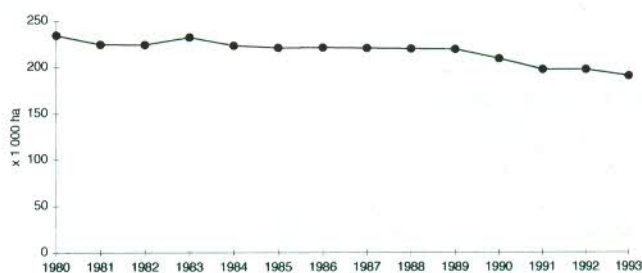


Figure 6 - Evolution de la superficie des céréales cultivées pour le grain (en milliers d'hectares) en Région wallonne, de 1980 à 1993.

Source - INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai.

La superficie consacrée aux **plantes industrielles** en 1993 atteint 76.075 ha en Région wallonne, soit 64,5 % de celle du Royaume. Cette superficie s'est réduite depuis 1980 de 6,5 %. Les betteraves sucrières représentent par leur superficie la culture la plus importante des plantes industrielles. Cette catégorie comprend, en outre, le lin, le colza, la chicorée, le tabac et le houblon. La part des superficies consacrées aux plantes industrielles dans la SAU de la Région wallonne est de 10,2 % en 1993 contre 10,4 % en 1980 (figures 7 et 11, tableau 1).

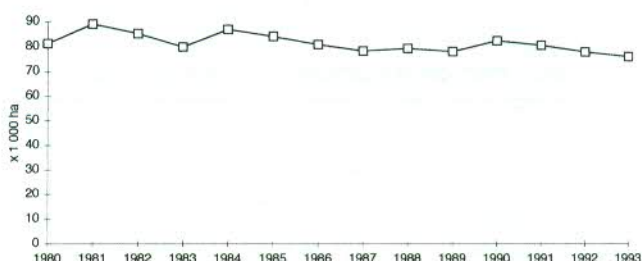


Figure 7 - Evolution de la superficie consacrée aux plantes industrielles (en milliers d'hectares) en Région wallonne, de 1980 à 1993.

Source - INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai.



La culture de la **pomme de terre** a fortement progressé au cours des dernières années, enregistrant un doublement de la superficie en quinze ans, pour atteindre 15.316 ha en 1993 (figure 8). Si la pomme de terre a régressé dans le passé, suite à la hausse du niveau de vie, on constate un net regain depuis quelques années, suite au développement de l'industrie de la transformation. De plus, la pomme de terre représente une voie de diversification intéressante, en réponse aux problèmes d'écoulement rencontrés par de nombreuses spéculations.

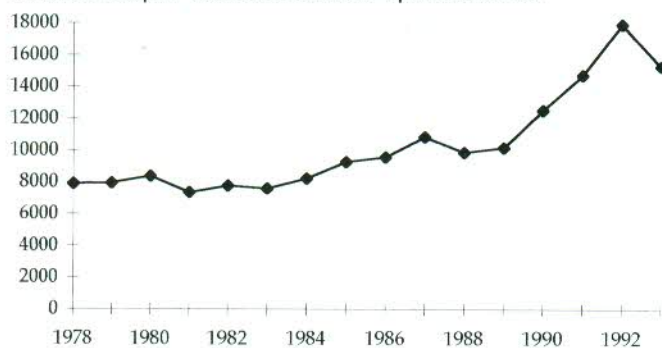


Figure 8 - Evolution de la superficie consacrée à la pomme de terre (en hectares) en Région wallonne de 1978 à 1993.

Source - INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai.

La superficie consacrée aux **cultures fourragères** a augmenté de 23,4 % entre 1980 et 1993, atteignant 56.101 ha en 1993. Cette superficie représente 31,9 % de la superficie fourragère du Royaume. La dénomination de cultures fourragères regroupe d'une part, des plantes racines et tuberculifères et, d'autre part, les fourrages verts. Les betteraves fourragères et mi-sucrières constituent les principales plantes racines cultivées, et le maïs laiteux ou pâteux, le principal fourrage vert cultivé. Dans leur ensemble, les cultures fourragères représentent en 1993, 7,5 % de la SAU de la Région wallonne, contre 5,8 % en 1980 (figures 9 et 11, tableau 1).



Figure 9 - Evolution de la superficie des cultures fourragères (en milliers d'hectares) en Région wallonne, de 1980 à 1993.

Source - INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai.

	1980	1993	Evolution (en %)
Prés et prairies	406.535	375.549	- 7,6
Céréales pour le grain	234.355	190.520	- 18,7
Plantes industrielles	81.321	76.075	- 6,5
Cultures fourragères	45.467	56.101	+ 23,4
SAU	783.165	746.069	- 4,7

Tableau 1 - Superficie consacrée aux prés et prairies, aux céréales pour le grain, aux plantes industrielles et aux cultures fourragères (en ha) en Région wallonne, en 1980 et 1993.

Source - INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai.

Les superficies emblavées en maïs fourrager étaient de 36.176 ha en 1980. Elles ont continué de progresser par la suite et ont atteint 46.594 ha au 15 mai 1993, soit 6,2 % de la SAU wallonne (figure 10). Encore inconnu, il y a peu, le maïs prend toujours de plus en plus de place dans l'alimentation des bovins.

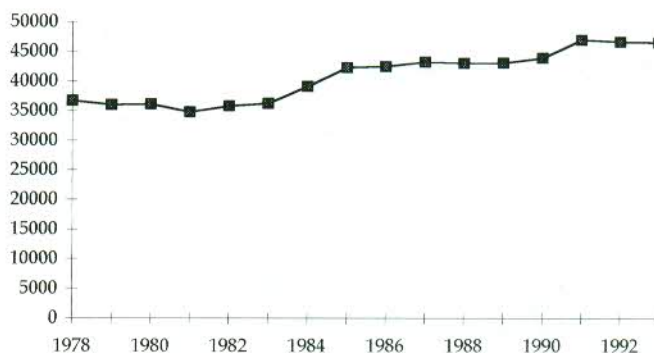


Figure 10 - Evolution de la superficie consacrée au maïs laiteux ou pâteux en Région wallonne de 1978 à 1993 (en hectare).

Source - INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai.

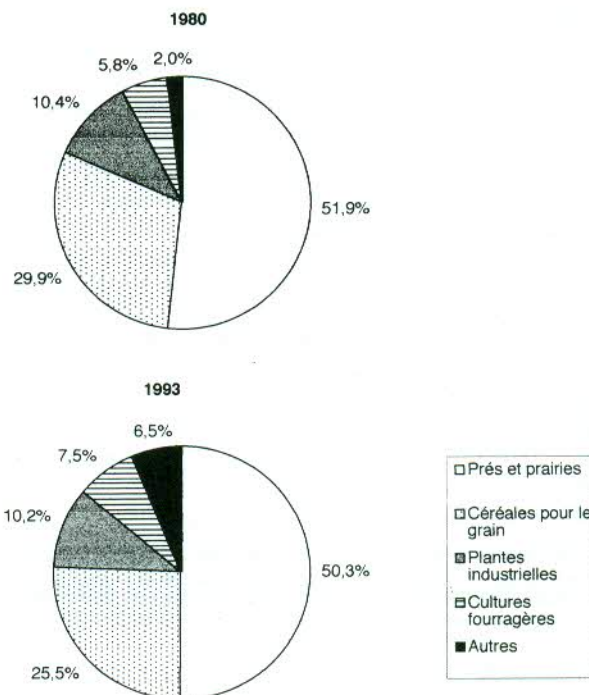


Figure 11 - Répartition de la SAU en Région wallonne en 1980 et en 1993

Source - INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

Les **autres cultures** regroupent un ensemble hétérogène au sein duquel se trouvent les cultures extensives de légumes en assolement avec des cultures agricoles, les plantations et les cultures fruitières, les cultures d'arbres et arbustes de pépinières et les sapins de Noël (figure 12 et tableau 2).



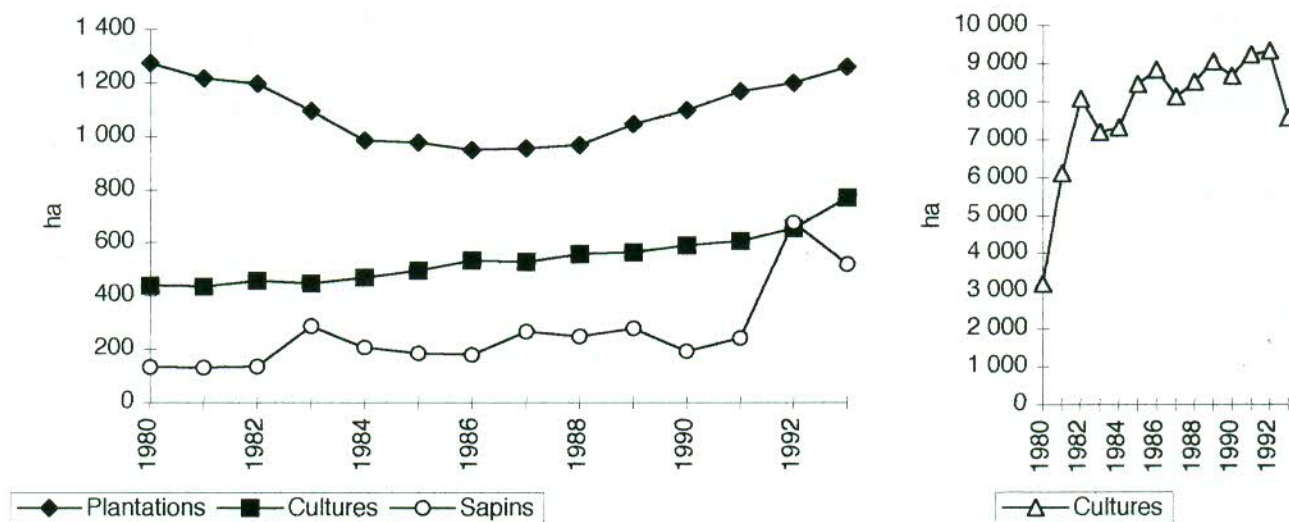


Figure 12 - Evolution de la superficie des autres cultures (en hectares) en Région wallonne, de 1980 à 1993  
Source - INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

	1980	1993	Evolution (en %)
Cultures extensives de légumes en plein air pour la vente, en assolement avec des cultures agricoles	3.190	7.558	+ 136,9
Plantations et cultures fruitières de plein air pour la vente	1.273	1.257	- 1,3
Cultures de plein air d'arbres et d'arbustes de pépinières destinés à la vente	439	769	+ 75,2
Sapins de Noël	132	519	+ 293,2

Tableau 2 - Superficie consacrée aux autres cultures (en ha) en Région wallonne, en 1980 et 1993.  
Source - INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai.

Les cultures extensives de légumes en plein air pour la vente, en assolement avec des cultures agricoles, telles que les pois verts, les haricots, les choux, les céleris, les carottes, ont vu leur superficie se multiplier par 2,4 en Région wallonne entre 1980 et 1993. *In fine*, ces cultures occupent 7.558 ha. Cette superficie représente 28,5 % de celle consacrée à cette production dans le Royaume.

La superficie des plantations et des cultures fruitières de plein air pour la vente atteint en 1993, 1.257 ha soit 8,5 % de celle du Royaume. Cette superficie a diminué en Région wallonne de 25,5 % entre 1980 et 1986 et a augmenté de 32,6 % de 1986 à 1993. Les plantations et les cultures fruitières de plein air retrouvent en 1993 la même superficie qu'en 1980.

En 1993, les cultures de plein air d'arbres et d'arbustes de pépinières destinés à la vente occupent une superficie de 769 ha, soit 20,2 % de celle du Royaume. Cette superficie s'est accrue en Région wallonne de 75,2 % entre 1980 et 1993.

Enfin, la superficie consacrée aux sapins de Noël s'élève en 1993 à 519 ha, soit 62,2 % de celle du Royaume. Entre 1980 et 1993, cette superficie a été multipliée par 3,9. Les statistiques de l'INS concernant cette dernière spéculation sont cependant à prendre

avec précaution : les superficies en sapins de Noël sont sous-évaluées et peuvent être comptabilisées dans les superficies boisées (figure 12 et tableau 2).

En **conclusion**, la superficie agricole utilisée (SAU) et le nombre des exploitations se réduisent depuis 1980 de façon régulière. La superficie agricole moyenne par exploitation est quant à elle passée de 20,7 ha à 27,9 ha. La superficie couverte par les prés et les prairies représente 50,3 % de la SAU. Cette superficie diminue légèrement tant en valeur absolue qu'en part relative de la SAU.

L'évolution des superficies consacrées aux diverses cultures s'explique par le progrès des techniques et de la génétique ainsi que par les orientations de la Politique Agricole Commune. Ainsi, les quotas betteraviers limitent les superficies, et cela d'autant plus que les rendements augmentent. Le secteur des céréales a enregistré diverses mesures restrictives (baisse des prix garantis, règles plus sévères à l'intervention), avant une réforme profonde, afin de limiter les surplus, et donc les superficies cultivées. Les agriculteurs ont alors remis à l'honneur des cultures comme la pomme de terre (marché libre) et le colza (aides intéressantes et, depuis la réforme appliquée à partir de 1993, possibilité de culture sur des terres « en jachère »).

Les difficultés rencontrées dans le secteur des grandes cultures ont également poussé les agriculteurs wallons à se tourner vers la production de viande bovine, ce qui a augmenté les besoins en fourrages, entraînant une hausse sensible des superficies consacrées au maïs fourrager, très productif, au détriment des prairies notamment. De même, le contingentement de la production laitière a entraîné une intensification de la production (augmentation du rendement laitier), favorable à l'emploi de maïs.

Les contraintes imposées dans le secteur des grandes cultures ont également encouragé la



sein des exploitations détentrices s'est particulièrement accélérée depuis 1988. L'accroissement annuel moyen est de 1,6 tête entre 1980 et 1988 et de 2,6 têtes entre 1988 et 1993 (figure 14 et tableau 3).

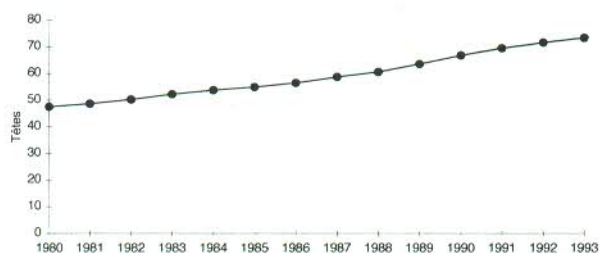


Figure 14 - Evolution du nombre moyen de bovins par exploitation détentrice (en têtes) en Région wallonne, de 1980 à 1993

Source - INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai

En 1993, on dénombre en moyenne 3,6 **bovins/ha** de prés, de prairies et de fourrages verts. Ce chiffre était, en 1980, de 3,3. Cette augmentation de 9,2 % du nombre moyen de têtes par hectare donne un aperçu de la charge supplémentaire en bovins que supportent les prés, les prairies et les fourrages verts. Toutefois, ces dernières années, la charge moyenne en bovins par hectare tend à se stabiliser. En outre, l'élevage de bovins en Région wallonne présente un caractère plus extensif que celui du Royaume où l'on recense en moyenne, en 1993, 4,1 bovins/ha (figure 15 et tableau 3).

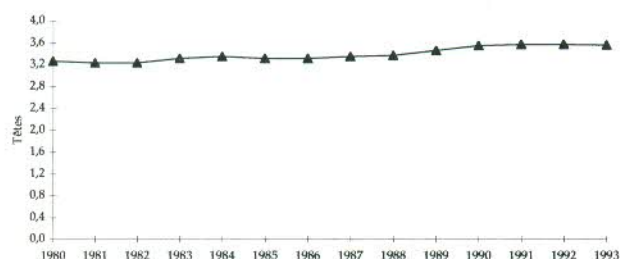


Figure 15 - Evolution du nombre moyen de bovins pour un hectare de prés, de prairies et de fourrages verts (en têtes) en Région wallonne, de 1980 à 1993.

Source - INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai.

La tendance vers la réduction de la densité du bétail se maintiendra vraisemblablement; en effet, l'octroi de primes aux vaches allaitantes et de primes spéciales aux jeunes bovins mâles est subordonné à un facteur de densité du bétail fixé au maximum à : 3,5 unités de gros bétail\* (UGB) (bovins, équidés, brebis et chèvres) par ha de superficie fourragère au titre de l'année civile 1993, 3,0 UGB en 1994, 2,5 UGB en 1995, 2,0 UGB en 1996 et ultérieurement.

Les producteurs détenant moins de 15 UGB sont exempts du facteur de densité de bétail et une prime complémentaire est prévue en faveur des producteurs dont l'exploitation se caractérise par une densité inférieure à 1,4 UGB par ha de surface fourragère.

## UGB : Unité de gros bétail

### Coefficients de conversion des animaux en unités de gros bétail

(déterminés sur base des besoins alimentaires des animaux) :

- taureaux, vaches et autres bovins de plus de 2 ans 1 UGB
- équidés de plus de 6 mois 1 UGB
- bovins de 6 mois à 2 ans 0,6 UGB
- brebis et chèvres 0,15 UGB

## 1.2.2. Les porcs

En 1993, le **nombre de porcs** s'élève à 291.958 en Région wallonne. Celle-ci détient 4,1 % du cheptel national. La production de porcs est, en effet, pour l'essentiel réalisée en Flandre. Entre 1980 et 1993, le nombre de porcs a chuté de 30,6 % en Région wallonne (figure 16 et tableau 4), alors que la tendance nationale est à l'augmentation.

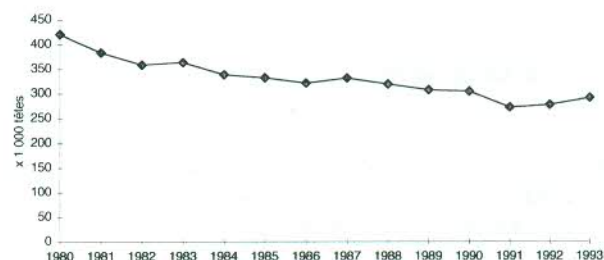


Figure 16 - Evolution du nombre de porcs (en milliers de têtes) en Région wallonne, de 1980 à 1993.

Source - INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai.

	1980	1993	Evolution (en %)
Nombre de porcs	420.932	291.958	- 30,6
Nombre d'exploitations détentrices de porcs	10.025	2.268	- 77,4
Nombre moyen de porcs par exploitation détentrice	42,0	128,7	+ 206,4

Tableau 4 - Les porcs - tableau synoptique.  
Source - INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai.

Entre 1980 et 1993, le **nombre d'exploitations** pratiquant la production de porcs s'est réduit de 77,4 %. 2.268 exploitations réalisant une production de porcs ont été recensées en Région wallonne en 1993, ce qui, à l'échelon national, représente 14,9 %.

Les exploitations pratiquant une production de porcs peuvent être orientées vers l'élevage, vers l'engraissement ou vers les deux spéculations indifféremment. Ainsi, en 1993, le nombre d'exploitations possédant des truies, c'est-à-dire orientées vers l'élevage, s'élève à 1.360 tandis que le nombre d'exploitations possédant des porcs à l'engrais atteint 1.053. L'agriculteur wallon élève plus



de porcs qu'il n'en engraisse. Cette tendance est inverse en Flandre. Cependant, l'élevage fermé qui associe l'engraissement dans la même exploitation est de plus en plus préconisé afin de mieux éviter les maladies.

La diminution du cheptel porcin s'est effectuée de façon moins importante que celle du nombre de détenteurs de porcs. Dès lors, les **troupeaux** de porcs wallons au sein d'une exploitation se sont élargis. Le nombre moyen de porcs par exploitation détentrice atteint, en 1993, 129 soit 3,1 fois plus qu'en 1980. La concentration de l'élevage porcin s'est amplifiée depuis 1986. L'accroissement annuel moyen est de 11 porcs entre 1986 et 1993, contre 2 entre 1980 et 1986 (figure 17 et tableau 4).

Toutefois, la Région wallonne pratique un élevage porcin moins concentré que celui réalisé dans le reste du Royaume, et particulièrement en Flandre orientale. Une exploitation wallonne orientée vers ce type d'élevage compte en moyenne, en 1993, 129 têtes, alors que la moyenne nationale se situe à 472 têtes. La concentration géographique du cheptel porcin essentiellement localisé en Flandre et le caractère hautement spécialisé des exploitations flamandes orientées vers cette spéculation constituent deux éléments posant clairement des problèmes en matière d'environnement, notamment celui de l'épandage du lisier.

Ce phénomène de concentration des porcs en Flandre est également perceptible au niveau de la SAU. En 1993, le **nombre moyen de porcs par hectare** de SAU s'élève à 0,4 pour la Région wallonne contre 5,3 pour le Royaume. Ce chiffre a peu évolué en Région wallonne depuis 1980, contrairement à celui relatif au Royaume.

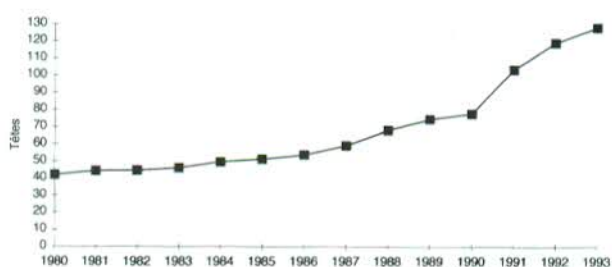


Figure 17 - Evolution du nombre moyen de porcs par exploitation détentrice (en têtes) en Région wallonne, de 1980 à 1993.

Source - INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai.

### 1.2.3. Les volailles

L'INS reprend dans la catégorie « volaille » les poules, les coqs pour la reproduction et les poulets de chair, qui constituent par leur nombre la classe la plus importante.

En 1993, le **nombre de volailles** s'élève à 1.368.418 en Région wallonne, soit 4,8 % du nombre de volailles recensées dans le Royaume. Cette spéculation est, en effet, particulièrement présente en Région flamande. En Wallonie, le nombre de volailles a diminué de 29,6 % entre 1980 et 1986 puis a augmenté de 27,4 % jusqu'en 1993 (figure 18 et tableau 5).

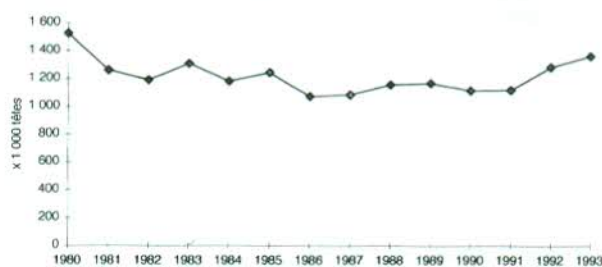


Figure 18 - Evolution du nombre de volailles (en milliers de têtes) en Région wallonne, de 1980 à 1993.

Source - INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai.

Cette évolution du nombre de volailles masque certaines différences selon les classes. Ainsi, le nombre de poules pondeuses en âge de ponte, y compris les poules de réforme, a chuté de 57,8 % entre 1980 et 1993. *A contrario*, le nombre de poulet de chair a progressé de 36,7 % durant la même période. Néanmoins, dans les deux cas, les effectifs de la Région wallonne sont faibles par rapport à ceux du Royaume et représentent respectivement 4,3 % et 5,8 %.

L'élevage de poulets de chair occupe 785 **exploitations** en 1993. Ces dernières étaient 2,8 fois plus nombreuses en 1980. L'élevage de poulets de chair, et de façon plus générale de volailles, revêt en Région wallonne un caractère peu intensif puisque 43,5 % des exploitations du Royaume s'y livrent à 5,8 % de l'élevage de poulets de chair du pays.

	1980	1993	Evolution (en %)
Nombre de volailles	1.525.687	1.368.418	- 10,3
Nombre de poules pondeuses en âge de ponte, y compris les poules de réforme	613.911	259.104	- 57,8
Nombre d'exploitations détentrices de poules pondeuses en âge de ponte, y compris les poules de réforme	-	2.776	-
Nombre moyen de poules pondeuses en âge de ponte, y compris les poules de réforme, par exploitation détentrice	-	93,3	-
Nombre de poulets de chair	683.545	934.577	+ 36,7
Nombre d'exploitations détentrices de poulets de chair	2.209	785	- 64,5
Nombre moyen de poulets de chair par exploitation détentrice	309,4	1.190,5	+ 284,8

Tableau 5 - **Les volailles** - tableau synoptique.  
Source - INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai.



Le **nombre moyen de poulets de chair par exploitation** détentrice s'élève en 1993 à 1.191 en Wallonie contre 8.905 pour l'ensemble du Royaume. Entre 1980 et 1993, le nombre moyen de poulets de chair par exploitation détentrice est multiplié par 3,9 en Région wallonne. Cette progression est très marquée entre 1991 et 1992. Néanmoins, la Flandre pratique un élevage de volailles de loin plus intensif et non sans conséquence en matière d'environnement (figure 19 et tableau 5).

Ce phénomène de concentration de l'élevage des volailles en Flandre est également perceptible au niveau de la SAU. Le **nombre moyen de volailles recensées par hectare** de SAU s'élève en Région wallonne, en 1993, à 1,8 contre 21,0 pour le Royaume. Ce chiffre a peu évolué en Région wallonne depuis 1980, contrairement à celui du Royaume.

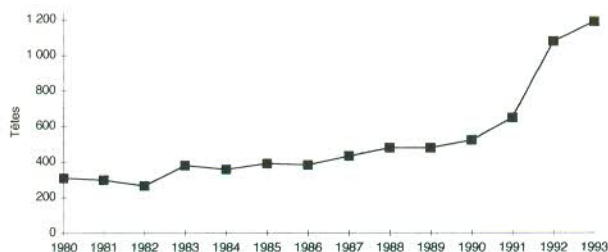


Figure 19 - Evolution du nombre moyen de poulets de chair par exploitation détentrice en Région wallonne, de 1980 à 1993.

Source - INS - Recensements agricoles et horticoles au 15 mai.

### 1.3. Le bâti agricole

Les dernières publications de l'INS en matière de bâtiments agricoles datent de 1987 et de 1988, et, pour les silos, de 1992. La grande diversité des types de bâtiments rend difficile une uniformisation et une comparaison des statistiques.

Au 15 mai 1987, la Région wallonne possède, parmi les **étables** ayant une capacité supérieure à 15 vaches, à 40 bovins à l'engrais ou 50 veaux de boucherie :

- 13.312 locaux pour vaches laitières (46,4 % des locaux belges) comprenant 617.990 places, soit une moyenne de 46,4 places par étable;
- 3.929 locaux pour vaches allaitantes (70,9 % des locaux belges) comprenant 202.151 places, soit une moyenne de 51,5 places par local, dont 75,8 % en stabulation entravée;
- 2.204 locaux pour bovins à l'engrais (43,2 % des locaux belges);
- 1.993 locaux pour veaux abattus jeunes (1,5 % des locaux belges).

Au 15 mai 1988, la Région wallonne compte 2.442 **porcheries** (sur les 39.465 recensées en Belgique, soit 6,2 %), dont :

- 2.087 porcheries d'élevage (sur les 31.996 en Belgique, soit 6,5 %), comprenant 94.228 places (capacité moyenne : 45,1 places; 61,7 pour le Royaume);

- 355 porcheries d'engraissement (sur les 7.469 en Belgique, soit 4,7 %), comprenant 132.948 places (capacité moyenne : 374,5 places; 497,0 pour le Royaume).

Les capacités moyennes sont plus faibles en Wallonie que dans le reste du Royaume. Ceci confirme le caractère intensif de l'élevage de porcs en Flandre.

Enfin, la Région wallonne possède au 15 mai 1988, 85 **poulaillers** (sur les 1.473 présents en Belgique, soit 5,8 %), dont :

- 37 poulaillers pour poules pondeuses comprenant 463.680 places;
- 21 poulaillers pour poulets à l'engraissement, soit 249.600 places;
- 7 poulaillers pour poulettes destinées à la ponte, soit 73.000 places;
- 20 poulaillers pour poules reproductrices, dont 19 pour poulets de chair (244.300 places) et 1 pour poules pondeuses (1.000 places)

soit un total de 1.031.580 places sur les 22.470.640 places au niveau national (4,6 %).

Au 15 mai 1992, le nombre de **silos** s'élève en Région wallonne à 16.355 (sur les 52.879 que compte le pays, soit 30,9 %) dont :

- 1.097 silos-tours (sur les 14.145 en Belgique, soit 7,8 %) représentant une capacité totale de 255.569 m<sup>3</sup> (capacité moyenne : 233,0 m<sup>3</sup>; 74,4 m<sup>3</sup> pour le Royaume);
- 8.579 silos tranchées (sur les 19.193 en Belgique, soit 44,7 %) représentant une capacité totale de 2.597.936 m<sup>3</sup> (capacité moyenne : 302,8 m<sup>3</sup>; 283,7 m<sup>3</sup> pour le Royaume);
- 6.679 silos taupinières (sur les 19.541 en Belgique, soit 34,2 %) représentant une capacité totale de 1.432.938 m<sup>3</sup> (capacité moyenne : 214,5 m<sup>3</sup>; 183,5 m<sup>3</sup> pour le Royaume).

### 1.4. Productivité et extrants

Pour évaluer l'évolution de la **productivité à l'hectare**, trois cultures ont été retenues : le froment d'hiver, l'orge d'hiver (ou escourgeon) et la betterave sucrière. Ces cultures sont les plus importantes en Région wallonne par leur production et la superficie qu'elles occupent.

Concernant le **froment d'hiver** et l'**orge d'hiver (escourgeon)**, la tendance est à la hausse des rendements. Ceux-ci varient assez fortement d'une année à l'autre, en fonction des conditions climatiques. Cependant, si on établit une droite de régression, sur la période 1980-1993, on constate une augmentation annuelle de l'ordre de 130 kg par hectare pour le froment et 80 kg pour l'orge. En 1993, la production atteint 75,7 quintaux par hectare pour le froment et 61,0 quintaux par hectare pour l'orge d'hiver (figures 20 et 21).



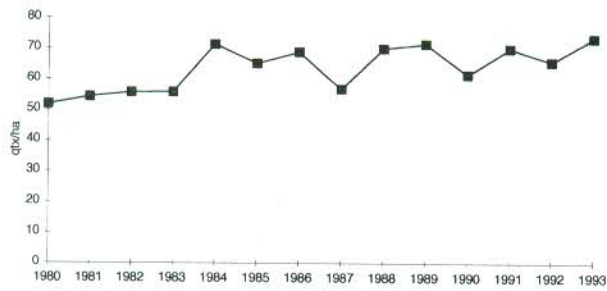


Figure 20 - Evolution des rendements moyens en grain (en quintaux par hectare) du froment d'hiver en Région wallonne, de 1980 à 1993.

Source - INS - Statistiques agricoles.

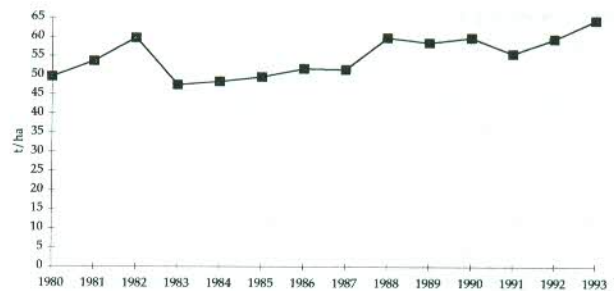


Figure 22 - Evolution des rendements moyens en racines (en tonnes par hectare) de betterave sucrière en Région wallonne, de 1980 à 1993.

Source - INS - Statistiques agricoles.

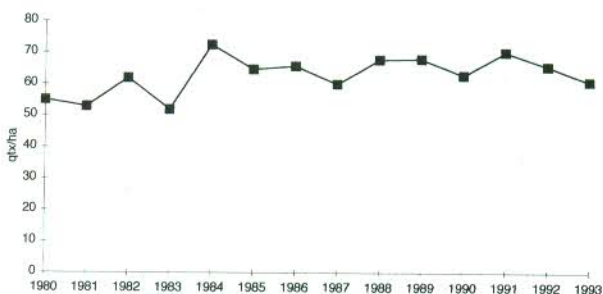


Figure 21 - Evolution des rendements moyens en grain (en quintaux par hectare) de l'orge d'hiver en Région wallonne, de 1980 à 1993.

Source - INS - Statistiques agricoles.

Au niveau des cultures industrielles, le rendement moyen en racines de la **betterave sucrière** en Région wallonne a progressé entre 1984 et 1993 d'environ 0,9 tonne par an. En 1993, le rendement moyen en racines atteint 64,5 tonnes par hectare (figure 22). Toutefois, au niveau de la betterave sucrière, l'augmentation de poids des racines produites ne constitue pas l'enjeu des techniques de sélection. Celles-ci visent plutôt l'augmentation de la quantité de sucre par hectare. Pour le pays, la teneur en sucre des betteraves était de 15,74 % de la matière fraîche en 1980-1981; actuellement, elle dépasse à peu près constamment les 16-16,5 %.

Ces dernières années, les rendements des cultures se sont améliorés dans leur ensemble. L'augmentation de la productivité à l'hectare donne une indication sur l'accentuation du caractère intensif des cultures.

La productivité s'est également améliorée dans le domaine de l'élevage, et en particulier dans la spéculation laitière.

En Région wallonne, entre 1980 et 1993, le **rendement laitier** enregistre une augmentation moyenne de 73 litres par an. Il atteint *in fine* 4.391 litres de lait par vache et par an (figure 23).

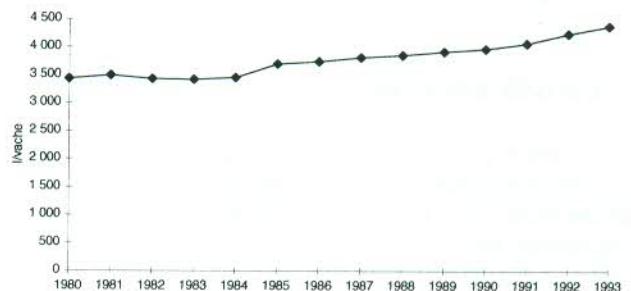


Figure 23 - Evolution des rendements laitiers moyens (en litres de lait par vache et par an) en Région wallonne, de 1980 à 1993.

Source - IEA - La rentabilité de l'exploitation agricole. Publication annuelle.